



EXTRAIT N°72/2025 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

Date de la convocation :
Le 29 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents 22
Procurations 3
Absents 7
Excusés 1

En cours de Séance :

Présents 21
Procurations 3
Absents 7
Excusés 2

L'an deux mil vingt-cinq, le six du mois d'octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence de monsieur le Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, M. NAPOLY Raymond, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. ARETO Joseph, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric M. DELPHIN Laurent, M. FERDINAND Thierry, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse. M. MARLET Camille,

ABSENTS EXCUSES : Mme DUCADOS Anne-Caroline,(procuration à M. CACLIN Laurent), Mme MENCE Marielle,(procuration à Mme MARLIACY Danielle). M. ROSELET Jean-Christophe (procuration à M. ADELE Claude), M. MARLET Daniel

ABSENTS NON-EXCUSES : M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, M. ATHANASE Rémy M. CIDOLIT Bertrand, Mme CARDOU Josiane Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme FRANCOIS Francine.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. José SOUDOUIROM (DUPRU), Victor VELAYE (Dirfin), Mme Elona KRISTO (DST),

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251006-72-2025-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251006-72-2025-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES (H/F)

Le Maire expose :

Fondements réglementaires :

- Code général des collectivités territoriales ;
- Code général de la fonction publique territoriale ;
- Décret n°88-145 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019, relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels.
- Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

CONTEXTE :

Dans le cadre de la réorganisation et du renforcement de la Direction des Ressources Humaines, la commune de Saint-Joseph souhaite structurer durablement ses fonctions de pilotage RH. L'évolution des missions du service, la complexité croissante des procédures administratives et le besoin d'accompagnement stratégique des services municipaux justifient la création d'un poste de Responsable Ressources humaines.

Ce poste vise à assurer la coordination des activités RH, ainsi que l'appui à la direction dans la mise en œuvre des politiques RH.

L'agent recruté exercera ses fonctions sous la responsabilité directe de la Direction des Ressources Humaines, à temps complet. Le poste pourra être pourvu par un agent titulaire ou, à défaut, par un agent contractuel.

PERSPECTIVE :

La création de cet emploi permanent permettra :

- De renforcer la structuration du service RH et d'améliorer la qualité du service rendu aux agents ;
- D'assurer un pilotage efficace des processus RH ;
- De développer une politique RH cohérente et adaptée aux besoins de la collectivité ;
- De favoriser l'accompagnement des services dans leurs démarches de gestion des ressources humaines.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251006-72-2025-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

Le poste sera positionné sur l'un des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, catégorie B, en fonction du profil et des compétences du candidat retenu.

Le traitement sera calculé par référence à l'échelon, augmenté des 40%, et l'agent bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'AUTORISER de créer un emploi permanent de "Responsable Ressources Humaines (H/F)", relevant d'un des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, à temps complet ;

D'AUTORISER le recrutement d'un agent titulaire ou, à défaut, d'un agent contractuel ;

D'AUTORISER l'inscription des crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 06 octobre 2025

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251006-72-2025-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025